MOTION

Mobilisations étudiantes

Depuis plusieurs semaines, des milliers de lycéennes et de lycéens se mobilisent partout en France pour dénoncer la dégradation de leurs conditions d'apprentissage et demander des moyens à la hauteur des besoins de l'école publique. Dans le Grand Est aussi, de Strasbourg à Reims, en passant par Metz, Nancy ou Verdun, des jeunes prennent la parole et se mobilisent pour témoigner de préoccupations profondes auxquelles il est nécessaire d'apporter des réponses.

Ils dénoncent le manque, voire l'absence prolongée, d'enseignants, de personnels d'encadrement et de santé. Ils pointent des classes surchargées, des bâtiments qui se détériorent, des emplois du temps si chargés qu'ils laissent peu de place au travail personnel et au repos. Ils disent leur souffrance psychique et l'angoisse que fait peser sur eux Parcoursup, une procédure vécue comme opaque dans le choix de leur avenir. Ces revendications traduisent une demande simple : pouvoir étudier dans des conditions dignes et équitables, quels que soient le lycée fréquenté ou le territoire où l'on grandit. Au-delà de ces revendications immédiates, c'est plus largement une véritable ambition pour l'éducation, fondée sur l'égalité, l'émancipation et la capacité de chaque jeune à construire son avenir, qui est appelée à être défendue.

Ces alertes et revendications rejoignent les constats que le CESER Grand Est formule depuis plusieurs années. Dès 2020, dans son avis sur l'orientation, il défendait une orientation « choisie et non subie », demandait que chaque lycéen soit accompagné dans l'élaboration de ses vœux Parcoursup et alertait sur le nombre insuffisant de psychologues de l'Éducation nationale. En octobre 2025, dans son avis sur la santé mentale des jeunes, il appelait à développer des actions de prévention en faveur des lycéens, à « mieux manger pour mieux vivre », en dressant dans chaque lycée un état des lieux de la restauration scolaire pour garantir des repas équilibrés pris dans un cadre serein, et à amplifier la lutte contre le harcèlement. En décembre 2025, il demandait de maintenir à haut niveau les investissements dans les lycées jusqu'en 2030.

La mobilisation lycéenne a également suscité des prises de position de la part d'organisations syndicales patronales et de salariés et d'organisations engagées dans l'éducation populaire et la représentation de la jeunesse. La Ligue de l'enseignement, dans son communiqué du 5 octobre 2026, a notamment rappelé que l'expression, la

participation et l'émancipation des jeunes constituent une exigence démocratique. Le CRAJEP Grand Est a appelé à entendre les revendications des lycéennes et des lycéens et à apporter des réponses concrètes à leurs préoccupations. La FAGE, tout en dénonçant le sous-financement du système éducatif et la précarité étudiante, a appelé à instaurer un véritable dialogue avec les organisations représentatives de la jeunesse. Ces prises de position font écho aux travaux du CESER Grand Est et soulignent la nécessité de dépasser le seul constat des difficultés rencontrées pour construire des réponses durables, avec les jeunes concernés.

La légitimité de ces revendications ne saurait justifier des violences ou des dégradations survenues en marge de certaines manifestations et nous condamnons fermement toute forme de violence, qu'elle vise les forces de l'ordre, les manifestants, les passants ou les biens. Pour autant, ces actes ne doivent pas conduire à confondre une mobilisation largement pacifique avec les comportements d'une minorité, ni à occulter les revendications qui sont à son origine.

Un usage disproportionné du maintien de l'ordre ne serait pas une réponse adaptée. Une désescalade et l'ouverture d'un dialogue apaisé entre la jeunesse mobilisée et les pouvoirs publics sont un prérequis indispensable à des solutions durables pour notre système éducatif. Il est tout aussi essentiel de préserver les espaces d'expression citoyenne des jeunes, et de prendre en compte ces expressions, dans toutes leurs formes pacifique, car elles font vivre notre démocratie.

La participation des jeunes ne peut se limiter à leur demander leur avis une fois qu'une décision est déjà presque prise. Participer, ce n'est pas seulement être consulté : c'est pouvoir comprendre, proposer, débattre, contester, et constater que son avis a réellement contribué à faire évoluer une décision. Et cette parole ne doit pas être sollicitée uniquement sur les « politiques jeunesse », mais sur l'ensemble des politiques publiques, car ce sont elles qui dessinent les chemins de leur avenir.

Le CESER Grand Est l'a déjà affirmé en appelant à agir sur toutes les politiques publiques pour le bien-être des jeunes, à impliquer leurs instances de participation dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des actions régionales, et à associer les associations lycéennes et étudiantes aux travaux du service public régional de l'orientation.

Prendre la parole des jeunes au sérieux, c'est reconnaître que lycéennes et les lycéens sont des citoyennes et des citoyens capables d'analyser leur situation, de formuler des propositions et de prendre part au débat public. La maturité dont ils font preuve dans leurs mobilisations, la pertinence de leurs revendications et leur capacité à porter un regard critique sur les politiques qui les concernent en témoignent.

La co-construction des décisions avec les jeunes, en les associant dès l'élaboration des projets et non une fois les choix arrêtés doit passer par une place reconnue dans la vie de leur établissement, avec de réels moyens d'agir pour leurs instances et un retour systématique sur les suites données à leurs propositions.

À l'occasion de la dernière séance plénière, le président du Conseil Régional a ouvert la voie à l'instauration d'un dialogue avec les organisations de jeunesse au niveau régional. Le CESER Grand Est est prêt à prendre part à cette dynamique et propose de contribuer aux débats et aux réflexions en faveur de la jeunesse.

le CESER Grand Est propose notamment que ces débats s'appuient sur le Conseil régional des jeunes pour qu'il devienne ce lieu de démocratie participative : une instance régulièrement saisie sur les grandes orientations régionales, dotée de moyens pour travailler, et dont les avis reçoivent une réponse motivée du Conseil régional sur les suites qui leur sont données.

Une jeunesse qui ne se sent pas écoutée peut finir par chercher d'autres manières de se faire entendre. À nous, collectivement, de faire en sorte que la démocratie reste la voie privilégiée pour cela.

Adoptée par le Conseil économique, social et environnemental régional Grand Est à la majorité des suffrages exprimés avec 1 voix contre et 1 abstention lors de sa plénière du 5 novembre 2026.